VILLE DE
SAINT-GEORGES
Service du secrétariat général et greffe

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 948-2025

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :

Que, lors de la séance régulière du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 26 mai 2025, le conseil de cette Municipalité a adopté le **Règlement numéro 948-2025 décrétant un emprunt de 4 607 548 $ afin de financer la subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.**

Que ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

1. Par le conseil de Ville en date du 26 mai 2025;

2. Par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 29 mai 2025.

Que toute personne intéressée à ce règlement peut le consulter au bureau de la soussignée.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Georges,
ce 11e jour de juin 2025.

Me Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière